
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 janvier 2017 à 18h00 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Corinne CASANOVA
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jérôme DARVEY	
6	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ après la 4 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	
17	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Alix BOURBIAUX	
18	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
19	AIX-LES-BAINS	T	Nathalie MURGUET	
20	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
21	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
22	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
23	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
24	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
25	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
26	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
27	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
28	LE BOURGET DU LAC	T	Damien NOEL	Départ après la 10 ^{ème} délibération
29	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
30	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
32	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
33	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
34	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
35	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
36	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
37	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
38	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
39	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
40	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
41	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
42	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
43	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
44	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
45	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
46	MERY	T	Eudes BOUVIER	
47	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
48	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
49	MOTZ	S	Laurent DEJEY	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

50	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN
51	MOUXY	T	Nicolas MARC
52	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
53	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND
54	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD
55	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
56	SAINT OURS	T	Christian REBELLE
57	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER
58	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH
59	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
60	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
61	TRESSERVE	T	Eric COURSON
62	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
63	VIONS	S	Catherine TRANCHINO
64	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ
65	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN
66	VOGLANS	T	Yves MERCIER
67	VOGLANS	T	Martine BERNON

28 communes présentes

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Chargée de mission Communication
Laurent LAVAISIERE	Directeur du pôle développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction
Sophie RUBIN-DELANCHY	Assistante de communication

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 296 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 64 présents (61 titulaires et 3 suppléants), et 67 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2017

Exécutoire le : 12 JAN. 2017

Affichée le : 12 JAN. 2017

Visée le : 12 JAN. 2017

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fixation de la composition du Bureau communautaire

Considérant que le Bureau de communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ;

Considérant que le nombre de vice-présidents a été fixé par le conseil communautaire, par délibération, à 15 vice-présidents ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la composition du Bureau comprenant :

- Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget ;
- Les 15 vice-présidents de Grand Lac ;
- 15 autres conseillers communautaires élus en son sein par le Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide que le Bureau de communauté de Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget est composé :

- Du président de Grand Lac ;
- Des 15 vice-présidents de Grand Lac ;
- De 15 autres conseillers communautaires élus en son sein par le conseil communautaire de Grand Lac.

Aix-les-Bains, le 12 janvier 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 66
- Votants : 40
- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation de la composition du bureau communautaire

Date de transmission de l'acte : 12/01/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 12/01/2017

Numéro de l'acte : d1577 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20170112-d1577-DE

Date de décision : 12/01/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.3. Autres